

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS139

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 11

Substituer à l'alinéa 268 les deux alinéas suivants :

« 15° Le premier alinéa de l'article L. 173-2 est ainsi rédigé :

« Dans le cas où l'assuré a relevé du régime général de sécurité sociale, du régime des salariés agricoles ou du régime social des indépendants et lorsqu'il... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification des dispositions applicables au titre de l'article L. 173-2 du code de la sécurité sociale